CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2003

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E1 : Intervention sur un site - E1 A : Prise en charge d'un site

Session 2003 • Code sujet : **D1** • Durée : **3 h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Prévention et lutte contre l'incendie** (7 questions) **Page 3**

2. **Prévention et lutte contre la malveillance** (3 questions) **Page 7**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2003/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2003 - 4-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Prévention et lutte contre l'incendie

Le candidat étudie la sécurité incendie d'un complexe sportif comprenant notamment une salle omnisports, une salle de tennis de table et des locaux au rez-de-chaussée. Il doit traiter le classement, le désenfumage, l'évacuation, les moyens de lutte contre l'incendie et leur implantation sur le plan.

Classement

Question IN 1. Donner le classement de l'établissement.

La salle omnisports et les autres salles couvertes destinées à la pratique sportive relèvent du type X des établissements recevant du public. La catégorie dépend de l'effectif total admissible de l'établissement, calculé selon les règles applicables au public et au personnel. Les 245 personnes de la seule salle de tennis de table ne permettent pas de fixer la catégorie de l'ensemble du complexe.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> ERP de type X. Catégorie déterminée d'après l'effectif total admissible du complexe.

Désenfumage

Question IN 2. Expliquer comment réaliser le désenfumage naturel de la salle omnisports.

1. Installer des exutoires en partie haute, en toiture, pour évacuer les fumées et la chaleur.
2. Prévoir des amenées d'air neuf en partie basse, réparties afin de balayer le volume de la salle.
3. Assurer l'ouverture coordonnée des exutoires et des amenées d'air par les commandes de désenfumage prévues, accessibles aux secours.

Le nombre, la répartition et les surfaces utiles des dispositifs sont à dimensionner selon les règles applicables au type X et les caractéristiques de la salle.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Exutoires en toiture et amenées d'air basses, ouverts de façon coordonnée par les commandes de désenfumage.

IN 3 - Dégagements

Question A. Calculer les dégagements nécessaires à l'évacuation des 245 personnes de la salle de tennis de table, en indiquant le texte de référence, la méthode de calcul et la réponse.

Référence : règlement de sécurité des ERP, article CO 38. Pour un effectif de 101 à 500 personnes, il faut au moins deux dégagements et 2 UP, augmentées d'1 UP par tranche de 100 personnes ou fraction au-delà de 100. Calcul : (245 - 100)/100 = 1,45, soit 2 UP supplémentaires. Le total requis est donc 4 UP. Une solution conforme est constituée de deux sorties de 2 UP, de largeur réglementaire 1,40 m chacune, soit 2,80 m au total.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Au minimum deux dégagements totalisant 4 UP, par exemple deux sorties de 2 UP de 1,40 m chacune.

Question B. À partir du plan du rez-de-chaussée, déterminer si les dégagements prévus dans la salle de tennis de table sont suffisants en quantité et en dimensions.

Le plan indique deux sorties de secours pour la salle de tennis de table, chacune repérée 3 UP. Une sortie de 3 UP mesure 1,80 m. Les sorties prévues satisfont donc le minimum de deux dégagements et de 4 UP établi à la question précédente. La conformité reste conditionnée au maintien des cheminements libres et à la disponibilité des portes pour l'évacuation.

- Quantité : suffisante, deux sorties.
- Dimensions : suffisantes, 6 UP au total pour 4 UP requises.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui : deux sorties de 3 UP, soit 6 UP au total, pour 4 UP requises.

IN 4 - Moyens de lutte contre l'incendie

Question A. Pour les zones du rez-de-chaussée indiquées dans le tableau, préciser l'emplacement, le type de matériel, la quantité et les observations utiles pour prévoir la protection contre l'incendie. Les zones sont l'accès principal, les locaux Est, la salle de tennis de table, les locaux Sud, la salle omnisports, les locaux Nord, l'aire d'évolution et le TGBT. Le tableau donne comme exemple un extincteur de 6 litres à eau avec additif, placé face à l'ascenseur.

Pour les salles, prévoir un extincteur à eau avec additif de 6 L par tranche de 200 m², en arrondissant chaque résultat à l'entier supérieur. Installer les appareils près des accès, visibles et accessibles. Les locaux annexes reçoivent au moins un appareil adapté par local, à placer près de l'accès. Au TGBT, placer le CO_2 à l'extérieur, près de l'entrée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Zone	Emplacement	Type de matériel	Quantité	Observations
Accès principal	Face à l'ascenseur	Eau + additif, 6 L	1	Dotation de base donnée dans le sujet
Locaux Est	Près de l'accès de chaque local	Extincteur adapté, base eau + additif 6 L	1 par local	Adapter au risque particulier
Salle de tennis de table, 608 m²	Répartis près des accès et sorties	Eau + additif, 6 L	4	Répartition dans la salle
Locaux Sud	Près de l'accès de chaque local	Extincteur adapté, base eau + additif 6 L	1 par local	Adapter au risque particulier
Salle omnisports, 1 840 m²	Répartis près des accès et sorties	Eau + additif, 6 L ; poudre BC sur roues	10 ; 1 mobile	Appareil mobile accessible
Locaux Nord	Près de l'accès de chaque local	Extincteur adapté, base eau + additif 6 L	1 par local	Adapter au risque particulier
Aire d'évolution 25 × 15 m, 375 m²	Près de l'accès	Eau + additif, 6 L	2	Répartis dans l'aire
Aire d'évolution 20 × 12,5 m, 250 m²	Près de l'accès	Eau + additif, 6 L	2	Répartis dans l'aire
TGBT	À l'extérieur, près de l'entrée	CO_2	1	Risque électrique

Les quantités des locaux annexes se définissent local par local selon leur surface et les risques présents.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Tennis de table : 4 à eau. Omnisports : 10 à eau et 1 mobile poudre BC. Aires : 2 chacune à eau. TGBT : 1 CO_2.

Question B. Indiquer les textes de référence en matière de moyens de lutte contre l'incendie.

Les références principales sont le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, et ses dispositions générales sur les moyens de secours, notamment le chapitre MS. Il faut également appliquer les dispositions particulières du type X pour les établissements sportifs couverts. Pour les extincteurs portatifs, citer la norme NF EN 3.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Arrêté du 25 juin 1980 modifié : chapitre MS et dispositions du type X ; norme NF EN 3 pour les extincteurs portatifs.

FormaV - document d'entraînement non officiel

IN 5 - Mise en place des moyens de lutte contre l'incendie

Question A. Schématiser sur le plan du rez-de-chaussée la disposition des matériels préconisés, en utilisant les symboles de la légende : extincteurs portatifs à eau, à poudre ABC et à CO2, extincteur sur roues à poudre BC et dévidoir avec tuyau et lance à eau sur conduite en charge.

Reporter sur le plan les extincteurs à eau selon les quantités du tableau, répartis dans les salles et près des accès. Placer l'extincteur mobile à poudre BC dans la salle omnisports et le CO_2 à l'entrée du TGBT. Les locaux annexes reçoivent un appareil adapté près de chaque accès. Maintenir les appareils visibles, accessibles et hors des cheminements d'évacuation.

Les repères du plan indiquent les quantités par zone ; les aires d'évolution reçoivent deux extincteurs chacune.

Implantation des extincteurs sur le plan du RDC

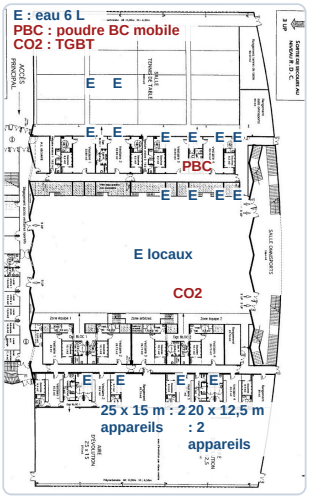

✓ RÉPONSE À RETENIR

Plan annoté : extincteurs à eau par zone, poudre BC mobile en salle omnisports et CO_2 près du TGBT.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Prévention et lutte contre la malveillance

La direction charge le candidat de réaliser une étude préalable de sécurité, ou audit, afin d'évaluer les vulnérabilités d'un complexe sportif. Le travail porte sur la définition et le but de l'audit, l'analyse des risques du site et les mesures de réduction ou de suppression des risques.

L'audit

Question MA 1. Donner la définition et le but de l'étude préalable de sécurité ou audit, en renseignant les rubriques prévues : définition, objet de l'analyse ou de l'audit, déroulement ou phases successives et finalité recherchée.

Définition : étude méthodique des menaces et vulnérabilités d'un site, ainsi que des protections existantes. **Objet :** examiner le complexe sportif, son environnement, son fonctionnement, ses occupants et ses équipements.

1. Recueillir les informations et visiter le site.
2. Repérer les menaces et vulnérabilités, puis évaluer et hiérarchiser les risques.
3. Définir des mesures de protection et un plan d'action.

Finalité et but : éclairer les décisions de la direction et réduire les risques afin de protéger les personnes, les biens et les activités.

Rubriques de l'audit complétées

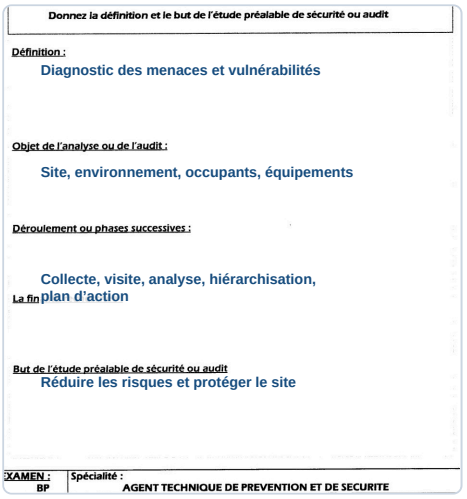

Donnez la définition et le but de l'étude préalable de sécurité ou audit

Définition :
Diagnostic des menaces et vulnérabilités

Objet de l'analyse ou de l'audit :
Site, environnement, occupants, équipements

Déroulement ou phases successives :
Collecte, visite, analyse, hiérarchisation,
La fin plan d'action

But de l'étude préalable de sécurité ou audit
Réduire les risques et protéger le site

EXAMEN : BP | Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier et hiérarchiser les risques du complexe pour proposer des mesures adaptées de protection des personnes, des biens et des activités.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Analyse des risques

Question MA 2. Pour chacun des quatre éléments du tableau, citer les caractéristiques que vous avez identifiées pour le complexe sportif : les structures et le fonctionnement du site, les différents types de menaces, les motivations des agresseurs potentiels et les diverses catégories d'objectifs. Les exemples évoquent notamment les heures d'ouverture et le personnel présent, l'environnement géographique, l'intérêt personnel et le matériel sportif.

Le plan fait apparaître deux salles sportives, des vestiaires, des locaux et plusieurs accès. L'analyse doit aussi considérer les horaires d'ouverture, la fréquentation et la présence du personnel. Les menaces liées à l'environnement géographique se précisent lors de l'étude du site ; celles ci-dessous sont des risques possibles, à évaluer.

Élément	Caractéristiques à analyser
Structures et fonctionnement	Salles, vestiaires, locaux, accès et sorties ; horaires, fréquentation, présence du personnel le jour et la nuit.
Menaces	Intrusion, vol, dégradation, agression, conflit entre usagers et menaces liées à l'environnement ou aux rassemblements.
Motivations des agresseurs	Gain matériel, intérêt personnel, vengeance, conflit, vandalisme ou recherche de sensations.
Objectifs	Personnes, équipements sportifs, tenues, ballons, objets de valeur, locaux et installations techniques.

Analyse des risques renseignée

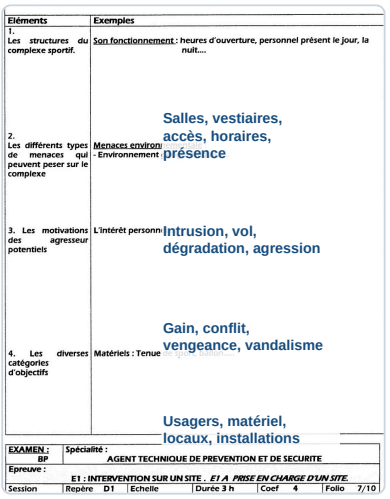

✓ RÉPONSE À RETENIR

Risques possibles : intrusion, vol, dégradation ou agression visant les usagers, le matériel, les locaux ou les installations.

Moyens de réduction des risques

Question MA 3. Énumérer les moyens connus pour réduire ou supprimer certains risques, en distinguant les moyens humains, techniques et organisationnels, ainsi que les textes législatifs, réglementaires ou normes qui leur sont éventuellement associés. Citer ensuite les dispositions que vous souhaiteriez intégrer dans le site et compléter le tableau concernant les moyens, les types d'installation et de réalisation, les références et l'intégration dans le site.

Associer des mesures humaines, techniques et organisationnelles aux risques évalués. Le tableau propose des exemples à adapter au site. Les normes citées concernent les équipements correspondants ; leur choix et leur mise en œuvre doivent respecter les règles applicables, notamment celles relatives à la protection des données pour les images.

Moyens	Type d'installation	Réalisation	Références éventuelles	Intégration dans le site
Humains	Accueil, surveillance	Accueil des usagers, rondes, formation et consignes au personnel	Code de la sécurité intérieure pour les activités privées de sécurité, selon le cas	Entrée principale, salles et locaux sensibles
Techniques	Protection mécanique périphérique	Clôture extérieure, fosse, haie vive ou palissade ; portails véhicules et piétons	Références techniques adaptées aux dispositifs installés	Clôture grillagée autour du complexe avec portails véhicules et piétons, comme indiqué sur le sujet
Techniques	Détection et surveillance	Alarme intrusion, contrôle des accès et caméras selon l'analyse des risques	NF EN 50131 pour les systèmes d'alarme intrusion ; NF EN 62676 pour la vidéosurveillance	Accès et locaux sensibles ; limiter les prises de vue aux besoins de sécurité
Organisationnels	Procédures de sûreté	Contrôle des visiteurs, gestion des clés, signalement et consignes	RGPD et loi Informatique et Libertés pour les images ; règles applicables au site	Accueil, vestiaires, locaux techniques et périodes de fermeture

FormaV - document d'entraînement non officiel

Moyens et protection périphérique

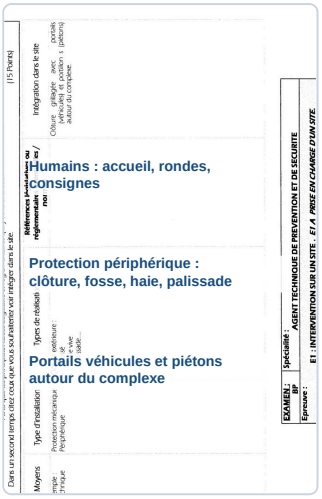

Détection et références

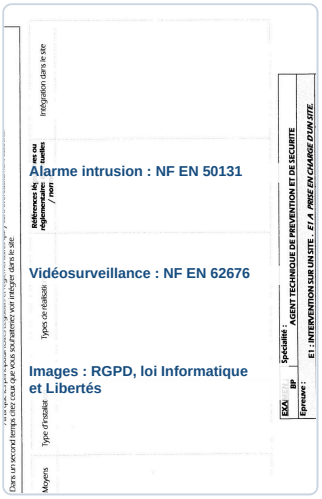

Procédures et intégration au site



✓ RÉPONSE À RETENIR

Combiner surveillance humaine, protection périphérique, détection et procédures, en les adaptant aux risques et aux règles applicables.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2003)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du BP Agent technique de prévention et de sécurité, E1 « Intervention sur un site », volet E1 A « Prise en charge d'un site », est le sujet D1, dossier 2. Elle dure 3 heures, coefficient 4, sans session indiquée. Elle étudie un complexe sportif et évalue la prévention incendie, l'évacuation, les équipements, l'audit préalable, l'analyse des risques et les mesures de réduction.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le classement de l'établissement conditionne les dispositions de sécurité incendie à appliquer.
- Pour vérifier les dégagements, comparer le résultat du calcul réglementaire à leur nombre et à leurs dimensions sur le plan.
- Le désenfumage naturel d'un local s'appuie sur l'évacuation des fumées et l'apport d'air, conformément aux règles applicables.
- L'audit repère les vulnérabilités afin de définir des mesures adaptées aux risques du site.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour les dégagements, indiquer le texte de référence, la méthode et la réponse, puis vérifier quantité et dimensions sur le plan.
- Dans le tableau incendie, renseigner chaque zone, l'emplacement, le type de matériel, la quantité et les observations.
- Reporter les matériels préconisés sur le plan à l'aide des symboles correspondant à la légende.
- Pour l'analyse des risques, distinguer structures et fonctionnement, menaces, motivations des agresseurs et catégories d'objectifs.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment vérifier si les dégagements d'une salle sont suffisants ?

Déterminez les dégagements nécessaires pour l'effectif en vous appuyant sur le texte de référence et en exposant votre méthode. Comparez ensuite le résultat au plan et vérifiez le nombre des dégagements ainsi que leurs dimensions.

Q : Quels éléments faut-il distinguer dans l'analyse des risques ?

Examinez séparément les structures et le fonctionnement du complexe, les menaces possibles, les motivations des agresseurs potentiels et les catégories d'objectifs. Appuyez vos éléments d'analyse sur les caractéristiques concrètes du site.

Q : Comment répartir le temps pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 3 heures et chacune des deux parties est notée sur 30 points. Répartissez votre temps entre les questions en tenant compte des points, et gardez un moment pour vérifier le calcul, le tableau et le plan.

Q : Que doit contenir la réponse sur les moyens de réduction des risques ?

Distinguez les moyens humains, techniques et organisationnels, puis mentionnez les textes ou normes qui leur sont associés lorsque vous les connaissez. Indiquez aussi les dispositions que vous intégreriez au site dans le tableau demandé.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2003/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2003 - 4-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.